

Cahier de doléances du Tiers État des Innocents (Seine-Maritime)

Cahier de doléances des habitants de la paroisse des Innocents, élection d'Arques.

Nous soussignés, autorisés par notre auguste et bienfaisant monarque à porter aux pieds de son trône nos vœux et nos réclamations, supplions très respectueusement S. M. de prendre en considération l'état de détresse et de misère, où nous nous trouvons actuellement réduits, et d'y apporter un remède, aussi prompt qu'efficace, par les moyens que l'étendue de ses lumières et sa haute sagesse lui suggéreront.

Cet état de détresse est occasionné :

- 1° par la cherté du blé parvenu presque tout à coup à un prix exorbitant ;
- 2° par la stagnation du commerce et des manufactures où le coton est employé ;
- 3° par la masse des contributions de toute espèce dont le poids nous surcharge ;
- 4° par la multitude des pauvres du voisinage qui nous accablent pendant le jour et, plus encore, par les alarmes que nous causent, pendant la nuit, ceux qui troublent notre repos et assiègent nos maisons.

Nous osons conjurer S. M. :

- 1° De réprimer les enharremens, monopoles et autres manoeuvres sourdes, qui portent et entretiennent, pour le présent, le blé à un taux excessif, d'ordonner, pour la suite, que toutes les provinces de son royaume soient toujours suffisamment pourvues de cette denrée de première nécessité, que l'exportation n'en soit jamais permise que quand il sera constaté pertinemment qu'il y a du blé surabondant.
- 2° De débarrasser le commerce des entraves qui en gênent la circulation, de rendre aux manufactures leur première activité, de soumettre tous les ouvrages, qui seront fabriqués, à une inspection sévère qui rétablisse leur crédit.
- 3° D'alléger le fardeau des impositions, ce qui s'opérera sans détriment du trésor royal, soit par une répartition des charges publiques plus égale, soit par une perception moins compliquée.
- 4° Enfin de supprimer la mendicité, source d'une infinité d'abus et de désordres, par l'établissement des bureaux et ateliers de charité de distance en distance.

La bonté connue du cœur de S. M., le désir vif et sincère qu'elle manifeste de procurer le bonheur de son peuple, nous répondent qu'elle daignera avoir égard à nos humbles représentations. Nous ne cesserons d'offrir au Roi des Rois les vœux les plus ardents pour la conservation de ses jours précieux, la splendeur et la prospérité de son règne.

Aux Innocents, le 1^{er} jour de mars 1789.